

PREFACE A LA PREMIERE EDITION

Nous célébrons, cette année, le quarantième anniversaire de la signature, à San Francisco, de la Charte des Nations Unies. Comment pouvait-on mieux commémorer cet événement historique qu'en réfléchissant à nouveau au contenu et à la portée du texte qui a été fort justement qualifié de loi fondamentale de la communauté internationale ? Telle est précisément l'étude à laquelle se sont livrés les éminents juristes qui, sous la direction éclairée des professeurs Jean-Pierre COT et Alain PELLET, ont rédigé ce nouveau commentaire de la Charte des Nations Unies.

J'ai bien des raisons de me féliciter de la parution de cet ouvrage. D'abord, il comble une lacune car il constitue le premier commentaire systématique issu de l'école de pensée française. Nous disposions jusqu'à présent des analyses en langue anglaise de GOODRICH et HAMBRO ainsi que de KELSEN. Nous pourrions désormais nous référer à un ouvrage en français qui rendra de grands services non seulement aux ressortissants des nations francophones mais aussi aux juristes qui, dans d'autres régions du monde, voudraient se familiariser avec une démarche intellectuelle et une forme d'expression différentes de celles qui caractérisent la culture anglo-saxonne. Je me réjouis que les juristes français, qui ont tant fait pour le développement du droit international depuis 1945, contribuent ainsi à une meilleure compréhension des buts et des principes de l'Organisation des Nations Unies.

Ceux-ci n'ont, en effet, jamais été remis en cause. Quarante ans après leur proclamation, ils n'ont, si j'ose dire, pas pris la moindre ride. Les objectifs de l'Organisation restent, bien sûr, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre les nations et la mise en œuvre de leur coopération. Quant aux principes conformément auxquels ces buts doivent être poursuivis, ils demeurent l'égalité des Etats membres de l'Organisation, l'exécution de bonne foi de leurs obligations, le règlement de leurs différends par des moyens pacifiques, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et la non-intervention des Nations Unies dans les affaires relevant

essentiellement de la compétence d'un Etat, sous réserve des mesures coercitives qui peuvent être prises en cas d'atteinte à la paix internationale. A ces buts et à ces principes, les 159 Etats qui sont, aujourd'hui, membres de l'Organisation, ont donné leur pleine adhésion. Cependant, la Charte, en tant qu'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies, est un instrument dynamique que la pratique ne cesse d'enrichir. Son caractère organique et institutionnel la distingue, en effet, des traités multilatéraux classiques même si, formellement, les constitutions des organisations internationales font partie de ces traités. Le grand mérite du commentaire qui nous est, aujourd'hui, proposé est de refléter la pratique actuelle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'interprétation de la Charte et de mettre en lumière les tendances qui marquent son évolution. C'est un ouvrage qui tient compte de l'expérience acquise et j'y vois un second motif de me féliciter de sa publication.

Les changements qui se sont produits dans les relations internationales depuis 1945 ont, en effet, profondément influencé la manière dont il est fait application de la Charte. Parmi ces transformations, je citerai, notamment, l'avènement de l'âge nucléaire, les progrès scientifiques et techniques qui ont ouvert aux relations interétatiques des perspectives naguère inimaginables et la décolonisation qui a conduit à l'indépendance de nombreux Etats du Tiers Monde ayant des besoins spécifiques, des conceptions originales et de nouvelles priorités.

Il reste que les Etats se sont montrés fort lents à mettre leur comportement international en harmonie avec les idéaux auxquels ils ont souscrit. Les immenses possibilités qu'offre l'Organisation n'ont pas été suffisamment utilisées. Il faut donc susciter chez les gouvernements une nouvelle prise de conscience des obligations que leur crée la Charte. Le quarantième anniversaire de l'Organisation nous en fournit l'occasion. Tous ceux que préoccupe la qualité de la société où nous vivons et où vivront les générations futures devraient en profiter pour réfléchir à ce que représente la Charte, en théorie et en pratique, et aux moyens d'assurer la pleine réalisation de ses buts et de ses principes. Nul doute que le présent commentaire de ses articles et de la pratique suivie dans leur interprétation et leur application ne soit pour eux un précieux instrument d'analyse et d'évaluation. Je me réjouis donc d'autant plus de sa publication qu'elle ne pouvait avoir lieu à un meilleur moment. Puisse cet excellent ouvrage permettre à ses lecteurs de mieux mesurer la valeur de la Charte et l'importance de l'Organisation des Nations Unies.

Javier Pérez de Cuéllar
Secrétaire général des Nations Unies